

DEPARTEMENT DU DOUBS	Syndicat Mixte du Marais de Saône
ARRONDISSEMENT de BESANÇON	Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 21 mars 2018
Liste des délibérations	
<i>Délibération n°1</i>	Compte de Gestion 2017
<i>Délibération n°2</i>	Compte Administratif 2017
<i>Délibération n°3</i>	Affectation et Reprise des Résultats 2017
<i>Délibération n°4</i>	Participations 2018 des collectivités membres
<i>Délibération n°5</i>	Budget Primitif 2018
<i>Délibération n°6</i>	Opérations 2018 du Plan de Gestion 2015-2019
<i>Délibération n°7</i>	Opération 2018 – Restauration Hydraulique
<i>Délibération n°8</i>	Opérations 2018- Travaux de Réouverture
<i>Délibération n°9</i>	Opération 2018- Programme de Maîtrise Foncière
<i>Délibération n° 10</i>	Opération 2018- Suivi de la Flore Patrimoniale

Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 Mars 2018

Commissaire de l'équipement

L'an deux mille dix huit
le 21 mars à 18 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 18

Votants : 19 (1 procuration)

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUNET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Jean-Luc BARBIER (suppléant de M. Daniel ROLET), Michel VIENNET.

Date de la convocation :
15 mars 2018

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2018

Etaient excusés : Mmes Béatrix LOIZON (donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Daniel ROLET (remplacé par son suppléant Jean-Luc BARBIER).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Résultat du vote :

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

M. FAGAUT informe l'assemblée que conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution transmis par la Paierie, le compte de gestion se solde par :

- un résultat de la section de fonctionnement de - 12 020.04 € (déficit),
- un résultat de la section d'investissement de - 12 321.33 € (déficit).

Monsieur FAGAUT précise que les déficits constatés sur le compte de gestion sont dus essentiellement au fait que les aides versées au syndicat par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse n'étaient pas à la hauteur de ce qui était attendu.

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme
Le Président,

Réçu le - 4 / 17 / 2018

Ludovic FAGAUT

Contrôle de légalité

L'an deux mille dix huit
le 21 mars à 18 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 18

Votants : 16 (1 procuration)

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
15 mars 2018

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUNET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Jean-Luc BARBIER (suppléant de M. Daniel ROLET), Michel VIENNET.

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2018

Etaient excusés : Mmes Béatrix LOIZON (donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Daniel ROLET (remplacé par son suppléant Jean-Luc BARBIER).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Résultat du vote :

- Pour : 16

- Contre : /

- Abstention : /

M. Ludovic FAGAUT présente le dossier et détaille les dépenses d'investissement pour l'année 2017 d'un montant total de 133 978.86 € ainsi que les principales réalisations justifiant ces dépenses. M. FAGAUT détaille ensuite les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 205 733.06 € en 2017 ainsi que les principales charges justifiant ces dépenses.

M. FAGAUT quitte la séance.

M. Jean-Michel CAYUELA, Vice-Président du Syndicat et doyen de la séance propose de passer au vote.

Les résultats 2017 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

+ 42 211.60 € (excédent) en fonctionnement

+ 80 563.93 € (excédent) en investissement.

Le compte de gestion 2017 transmis par la Paierie départementale est conforme à la comptabilité administrative 2017.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2017.

M. FAGAUT rejoint la séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Préfecture du Doubs

4 MAR 2018

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°3
Affectation et reprise des
résultats de l'exercice 2017

Séance du 21 mars 2018

L'an deux mille dix huit
le 21 mars à 18 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 19

Votants : 20 (1 procuration)

Date de la convocation :
15 mars 2018

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
mars 2018

Résultat du vote :

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Étaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUNET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Jean-Luc BARBIER (suppléant de M. Daniel ROLET), Michel VIENNET.

Étaient excusés : Mmes Béatrix LOIZON (donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Daniel ROLET (remplacé par son suppléant Jean-Luc BARBIER).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le compte administratif 2017, conformément au compte de gestion, se solde par un excédent de la section de fonctionnement de + 42 211.60 € et un excédent de la section d'investissement de + 80 563.93 €.

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes :

- Excédent d'investissement : + 80 563.93€
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 161 027.00 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 93 221.00 €

Le total corrigé des restes à réaliser représente un solde positif de 12 757.93 €

Par conséquent, aucun besoin de financement n'apparaît, donc aucune affectation n'est nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, sauf si le Comité syndical en décide autrement (L. 2311-5 alinéa 2 du CGCT).

Les résultats pourront donc être inscrits en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

Compte/ligne	Opérations	Montant
R 001	Excédent d'investissement reporté	+ 80 563.93 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 42 211.60 €

Monsieur le Président propose d'approuver la reprise des résultats 2017 sur le budget primitif 2018.

Le Comité approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats 2017 sur le Budget Primitif 2018.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 / 11 / 2018



Service de légalité

252 508 346

Code INSEE

Syndic. mixte du Marais de Saône

Syndicat

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Ludovic FAGAUT, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 42 211.60 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	25
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	20 (1procuration)
VOTES : Contre 0 Pour	20

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-12 020.04 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	54 231.64 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	42 211.60 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	80 563.93 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-67 806.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 42 211.60 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	42 211.60 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Ludovic FAGAUT, Président, compte tenu de la transmission, le 21/03/2018 et de la publication le 21/03/2018.

A BESANCON le 21/03/2018.

Préfecture du Doubs
Route - 4 Avr. 2018
Contrôle de légalité

L'an deux mille dix huit
le 21 mars à 18 heures 30

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 19
Votants : 20 (1 procuration)

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
15 mars 2018

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Jean-Luc BARBIER (suppléant de M. Daniel ROLET), Michel VIENNET.

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2018

Etaient excusés : Mmes Béatrix LOIZON (donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Daniel ROLET (remplacé par son suppléant Jean-Luc BARBIER).

Résultat du vote :
- Pour : 20
- Contre : /
- Abstention : /

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT précise que la proposition de budget 2018 s'élèverait à :

- ☞ 247 943.51 € pour la section de fonctionnement (264 758.55 € en 2017),
- ☞ 379 580.42 € pour la section d'investissement (400 962.44 € en 2017).

En conclusion, les participations des collectivités membres seraient les suivantes (inchangées depuis 2012) :

Collectivités	Participation de fonctionnement	Pour mémoire depuis 2012
Département 40%	42 254 €	42 254 €
Communes pour la CAGB:		
- Besançon 25 %	26 408 €	26 408 €
- Saône 14 %	14 789 €	14 789 €
- Morre 6 %	6 338 €	6 338 €
- Montfaucon 6 %	6 338 €	6 338 €
- Gennes 3 %	3 169 €	3 169 €
- La Vèze 3 %	3 169 €	3 169 €
Groupements de communes : Syndicat pour l'aménagement du plateau de Besançon Sud 3 %	3 169 €	3 169 €
TOTAL RECETTES	105 634 €	105 634 €

Monsieur FAGAUT rappelle que selon le principe de représentation / substitution lié à la compétence GEMAPI, pour l'année 2018, la CAGB se substitue aux communes membres du syndicat et qu'elle prélève la totalité des contributions des communes pour les reverser au syndicat, sans distinction entre les opérations qui rentrent dans la compétence GEMAPI et les opérations hors de cette compétence.

M. FAGAUT propose de valider les participations des collectivités membres.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les participations des collectivités membres.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 - 11/7 - 2019

Contrôle de légalité

L'an deux mille dix huit
le 21 mars à 18 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 19

Votants : 20 (1 procuration)

Date de la convocation :
15 mars 2018

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2018

Résultat du vote :

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELBUEZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Jean-Luc BARBIER (suppléant de M. Daniel ROLET), Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Béatrix LOIZON (donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Daniel ROLET (remplacé par son suppléant Jean-Luc BARBIER).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte..

Sur la base des orientations budgétaires présentées lors du dernier Comité syndical du 13 février 2018, Monsieur le Président détaille le budget proposé en dépenses et en recettes pour l'année 2018.

Ce dernier se répartit de la manière suivante (restes à réaliser inclus) :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 379 580.42 €

- 40 863.00 € : Frais d'études (2031)
- 1 000.00 € : Frais d'insertions (2033)
- 690,00 € : Autres immobilisations incorporelles, exposition (2088)
- 23 000,00 € : Terrains nus (2111)
- 3 000,00 € : Autres matériels et outillages (2158)
- 3 069,00 € : Autres aménagements de terrain (21728)
- 1 000,00 € : Installation Générale (2181)
- 2 000,00 € : Matériel de bureau et informatique (2183)
- 1 000,00 € : Mobilier (2184)
- 1 000,00 € : Autres immobilisations corporelles (2188)
- 108 108,51 € : Aménagement de terrains, valorisation (2312)
- 33 800,00 € : Immo en cours, constructions (2313)
- 44 500,00 € : Immo en cours, instructions techniques (2315)
- 79 595,00 € : Autres immobilisations, défrichement (2318)
- 36954,91 € : Opérations d'ordre non budgétaires, chapitre 040 (Reprise de subventions d'investissement)

Recettes : 379 580.42 €

- 80 563,93 € : Solde excédent investissement reporté (001)
- 2 000 € : FCTVA (10222)
- 225 136.86 € : Subventions (Agence de l'eau : 1318 (27 867,00 €) et 1328 (118 897,00 €), autre (appel à projet) : 12 498.86 €.
Département : 1313 (65 874.00 €) dont 35 624.00 € de Restes à réaliser
- 71 879.63 € : Amortissements (Comptes 28)

FONCTIONNEMENT**Dépenses : 247 943.51 €**

- 73 760.00 € : Charges à caractère général (Comptes 60, 61, 62, 63512, 637)
- 101 355 € : Charges de personnel (Comptes 62, 63, 64)
- 550.00 € : Charges diverses et Redevances (Comptes 65)
- 71 879.63 € : Dotations aux amortissements (6811)
- 398.88 € : Dépenses imprévues

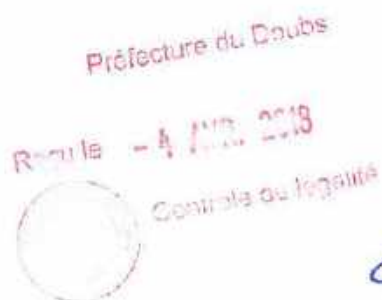
Recettes : 247 943.51 €

- 42 211.60 € : Résultat de fonctionnement reporté (002)
- 118 080,00 € : Participations statutaires des collectivités membres du Syndicat
- 4 297.00 € : Participation Synd Plateau au contrat CAE
- 2 900.00 € : Subventions Etat (74718)
- 43 500.00 € : Subventions Agence de l'eau (7478)
- 36 954.91 € : Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat, chapitre 042 (Opérations patrimoniales 777)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

L'an deux mille dix huit
le 21 mars à 18 heures 30

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 18
Votants : 19 (1 procuration)

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
15 mars 2018

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUNET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Jean-Luc BARBIER (suppléant de M. Daniel ROLET), Michel VIENNET.

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2018

Etaient excusés : Mmes Béatrix LOIZON (donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Daniel ROLET (remplacé par son suppléant Jean-Luc BARBIER).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Résultat du vote :
- Pour : 19
- Contre : /
- Abstention : /

M. FAGAUT présente le programme d'opérations de 2017 dont le principe, le montant des dépenses et le plan de financement doivent être validés :

1- Restauration hydraulique	56 000 € TTC	Ruisseau du Pontot
2- Restauration hydraulique	25 000 € TTC	Ruisseau du marais
3- Travaux de réouverture	39 595 € TTC	Réouverture de milieux
4- Valorisation	7 500 € TTC	Visites guidées dont plaquettes.
5 - Valorisation	9 000 € TTC	Journal du marais et promotion événementiel
6 - Etude de suivi	2 800 € TTC	Suivi de la flore patrimoniale
7 - Programme global de maîtrise foncière 2017	10 000 € TTC	Achats de terrains
9- Dépenses non subventionnées	3 500 € TTC 10 000 € TTC	Suivi analytique Fonctionnement : Entretien milieu ouverts

	3 000 € TTC	Autres Matériel et outillages
	1 000 € TTC	Installation Générale
	2 000 € TTC	Matériel bureau/informatique
	1 000 € TTC	Mobilier
	1 000 € TTC	Autres Immobilisations corporelles

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical.

M. FAGAUT suggère de passer au vote.

Avec 19 voix pour (unanimité), sauf pour les suivis d'études auxquelles participe le CBNFC-ORI et pour lesquelles Mme Françoise PRESSE ne prend pas part au vote : 18 voix pour, 1 abstention :

- Le Comité syndical approuve les opérations 2018 du Plan de gestion telles que présentées dans le dossier et discutées en séance et approuve l'inscription des dépenses correspondantes au budget 2018 ;
- Le Comité syndical approuve le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant ;
- Le Comité syndical mandate le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 AVR. 2018



Commissaire de légalité

L'an deux mille dix huit
le 21 mars à 18 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 18

Votants : 19 (1 procuration)

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Jean-Luc BARBIER (suppléant de M. Daniel ROLET), Michel VIENNET.

Date de la convocation :
15 mars 2018

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2018

Etaient excusés : Mmes Béatrix LOIZON (donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Daniel ROLET (remplacé par son suppléant Jean-Luc BARBIER).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Résultat du vote :

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

A l'unanimité le Comité syndical approuve le programme de restauration hydraulique selon les modalités suivantes de réalisation :

- Restauration du ruisseau du Pontot : 56 000 € TTC
- Restauration du ruisseau des marais : 25 000 € TTC

- Plan de financement :

- 50 % Agence Eau RMC (dépense HT)
- 30 % département
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents,

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 / 03 / 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

L'an deux mille dix huit
le 21 mars à 18 heures 30

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 18

Votants : 19 (1 procuration)

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
15 mars 2018

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Jean-Luc BARBIER (suppléant de M. Daniel ROLET), Michel VIENNET.

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2018

Etaient excusés : Mmes Béatrix LOIZON (donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Daniel ROLET (remplacé par son suppléant Jean-Luc BARBIER).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Résultat du vote :

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

A l'unanimité le Comité syndical approuve le programme de travaux de réouverture selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 39 595 € TTC

- Plan de financement :

- 50 % Agence Eau RMC (dépense HT)
- 30 % département
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 / 03 / 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°9
Opérations 2018
Programme de maîtrise
foncière

Séance du 21 mars 2018

L'an deux mille dix huit
le 21 mars à 18 heures 30

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 18
Votants : 19 (1 procuration)

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUNET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Jean-Luc BARBIER (suppléant de M. Daniel ROLET), Michel VIENNET.

Date de la convocation :
15 mars 2018

Etaient excusés : Mmes Béatrix LOIZON (donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Daniel ROLET (remplacé par son suppléant Jean-Luc BARBIER).

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2018

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Résultat du vote :
- Pour : 19
- Contre : /
- Abstention : /

A l'unanimité le Comité syndical approuve les travaux de réouverture 2016 selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 10 000 € TTC
- Plan de financement :
 - 80 % Agence de l'eau (dépense HT)
 - 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Préfecture du Doubs

Recule - 4 / 17. 2018



Comité de gestion

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
de BESANÇON**

DELIBERATION n°10
Opérations 2018
Suivi de la flore patrimoniale

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 18
Votants : 18 (1 procuration)

Date de la convocation :
15 mars 2018

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2018

Résultat du vote :
- Pour : 18
- Contre : /
- Abstention : /

Syndicat Mixte du Marais de Saône

**EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical**

Séance du 21 mars 2018

L'an deux mille dix huit
le 21 mars à 18 heures 30

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Lylian CALVAT (suppléant de M. Daniel FABREGUES), Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Christophe LIME, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Jean-Luc BARBIER (suppléant de M. Daniel ROLET), Michel VIENNET.

Etaient excusés : Mmes Béatrix LOIZON (donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES (remplacé par son suppléant Lylian CALVAT), Daniel ROLET (remplacé par son suppléant Jean-Luc BARBIER).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

En tant que présidente du CBNFC-ORI, Madame Presse ne prenant pas part au vote, le Comité syndical approuve à 18 voix pour, la réalisation d'un suivi de la flore patrimoniale par le CBNFC-ORI selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 2 800 € HT

- Plan de financement :

- 80 % Conseil départemental (dépense HT)
- 20 % Autofinancement

Le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Recueil - 4 MARS 2018
Préfecture du Doubs
Commissaire de la République

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

SEDI 30700 LIZES (1102) - Réf. 303355